

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 41/00

ÉFAI – 000219 – ASA 28/006/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ARBITRAIRE AU SECRET / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION

MALAISIE Tian Chua, vice-président du *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale)
Roslan Kassim, responsable du service d'information du PKN
Mohd Ezam Mohd Nor, dirigeant du mouvement des jeunes du PKN
N. Gopalankrishnan, membre du Conseil supérieur du PKN
Abdul Malek Hussain
Mohd Hafiz Hashim, 17 ans
au moins 46 autres personnes

Londres, le 17 avril 2000

Au moins 50 personnes, dont quatre responsables du mouvement d'opposition *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale), ont été arrêtées à la suite d'une manifestation ayant eu lieu le 15 avril et un magistrat a ordonné leur placement en détention provisoire aux fins d'interrogatoires complémentaires. Amnesty International craint que ces personnes ne soient cruellement maltraitées en détention et s'inquiète de la décision apparemment arbitraire en vertu de laquelle elles ont été privées de leur liberté.

Il semble qu'au moins six de ces personnes aient été agressées et privées de soins médicaux. Selon des informations diffusées par la presse, un individu arrêté ayant comparu en justice aujourd'hui a déclaré au magistrat qu'il avait été frappé sur la tête avec une matraque et roué de coups de poing sur tout le corps. Les personnes appréhendées n'ont pu avoir que des contacts limités avec leurs avocats et n'ont pas été autorisées à voir leurs proches depuis leur interpellation. Nombre des individus arrêtés par le passé dans le cadre de manifestations similaires ont été brutalisés par la police.

Tian Chua, dirigeant du PKN et militant de premier plan en faveur des droits sociaux, qui avait déjà été interpellé un certain nombre de fois et agressé par la police après avoir participé à d'autres manifestations illégales, souffre d'asthme et suit actuellement un traitement quotidien pour une intoxication alimentaire.

Roslan Kassim, arrêté la veille de la manifestation, a été placé en détention pour une durée de sept jours, apparemment parce qu'il était soupçonné d'avoir incité d'autres personnes à participer à un rassemblement illégal. Tous les autres, qui ont été appréhendés au cours du week-end, ont été placés en détention provisoire pour des périodes allant jusqu'à six jours, à l'exception de Mohd Hafiz Hashim, adolescent de dix-sept ans qui a été placé en détention pour trois jours.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des contestataires avaient prévu de défiler dans la capitale, Kuala-Lumpur, le 15 avril, afin de marquer le premier anniversaire de l'incarcération de l'ancien vice-Premier ministre Anwar Ibrahim. Ce prisonnier d'opinion a été condamné à une peine de six ans d'emprisonnement pour « *abus de pouvoir* » au terme d'un procès inique, motivé par des considérations politiques.

Les autorités malaisiennes ont annoncé l'interdiction de ce rassemblement et déployé des centaines de policiers dans la capitale, dont certains étaient armés de fusils M16. Plusieurs centaines de manifestants pacifiques se sont réunis pendant la journée, chantant des slogans et lançant des appels à la « *Reformasi* » (« Réforme »). Ils ont été dispersés au moyen de gaz lacrymogènes et de canons à eau projetant de l'eau additionnée de produits chimiques.

Aux termes de la Loi relative à la police, tout individu participant à un rassemblement non autorisé de plus de trois personnes commet une infraction passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Depuis 1998, des manifestations d'une ampleur sans précédent en faveur d'Anwar Ibrahim ont été réprimées par la force, et plus de 1 200 personnes ont été arrêtées. Nombre d'entre elles ont été victimes de violences en détention et doivent être jugées dans le courant de l'année 2000 pour rassemblement illégal.

ACTION RECOMMANDÉE : fax (en malais, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet à l'idée que les personnes nommées ci-dessus ont été arrêtées uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, et demandez instamment leur libération immédiate et inconditionnelle ;
- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles certaines d'entre elles ont été agressées en garde à vue et exhortez les autorités à veiller à ce qu'elles ne soient soumises à aucune forme de mauvais traitements ;
- demandez instamment que toutes les personnes appréhendées à la suite de la manifestation du 15 avril soient immédiatement autorisées sur une base régulière à entrer en contact avec les membres de leurs familles, à consulter des avocats indépendants et à recevoir des soins ;
- appelez les autorités à veiller à ce que toutes les informations faisant état de mauvais traitements en garde à vue fassent l'objet d'enquêtes exhaustives et indépendantes, et à ce que les responsables soient traduits en justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Dato' Abdullah Haji Ahmad Badawi
Ministry of Home Affairs (Menteri Dalam Negeri)
Jalan Dato Onn
50546 Kuala Lumpur
Malaisie
Fax : 603 230 1217 / 603 230 1051
Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre chargé des Affaires juridiques auprès du Premier ministre :
Datuk Dr. Rais Yatim
Law Division
Prime Minister's Department, Block 1
Federal Government Administration Centre
62502 Putrajaya, Selangor
Malaisie
Fax : 60 3 8888 3424

COPIES À :

Président de la Commission des droits humains :
Ybhg. Tan Sri Musa Hitam
Pengerusi Suruhanjaya Hak Asasi Manusia
Kementerian Luar Negeri
Wisma Putra
50602 Kuala Lumpur
Malaisie
Fax : 603 2425043

Inspecteur général de la police :
Tan Sri Norian Mai
Ketua Polis Negara
Ibupejabat Polis Diraja Malaysia
Bukit Aman, 50502 Kuala Lumpur
Malaisie
Fax : 603 22731326

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Malaisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 15 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*